



## Demande de Dispositif Prévisionnel de secours

Bulletin à retourner à : Protection Civile de l'Orne – Antenne d'Argentan, 23 rue des frères Lenormand, 61200 ARGENTAN  
Ou par mail à : protection.civile.argentan@gmail.com

**Tous les champs sont obligatoires**

### Organisme demandeur

Raison sociale \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Téléphone Port \_\_\_\_\_ Fixe \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

### Représentant légal

Civilité Monsieur  Madame   
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

### Caractéristiques de la manifestation

Nom de la manifestation \_\_\_\_\_  
Type de manifestation \_\_\_\_\_  
Représentant sur place Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_  
Téléphone portable \_\_\_\_\_ Autre \_\_\_\_\_  
Adresse précise, si besoin points de repères ou coordonnées GPS \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

- Si la manifestation est très différente d'un jour à l'autre, il est impératif d'utiliser un dossier de demande de DPS différent pour chaque jour.

- Les horaires à renseigner sont les horaires durant lesquels notre présence est sollicitée.

- Dans tous les cas, un plan du site/parcours doit être joint au dossier.

Date(s) \_\_\_\_\_

Heure début \_\_\_\_\_ Heure de fin \_\_\_\_\_

Emplacement sur le site \_\_\_\_\_

Repas des secouristes fournis Oui  Non

## Activité de la manifestation

### I ) Le public de la manifestation

Demandez-vous des secours pour le public de la manifestation ? Oui  Non

Si non, comment et par qui sont assurés les secours du public ? \_\_\_\_\_

Effectif prévisible public attendu sur l'ensemble de la manifestation \_\_\_\_\_ personnes

Effectif prévisible public attendu par jour \_\_\_\_\_ personnes

Tranche d'âge de \_\_\_\_\_ ans à \_\_\_\_\_ ans

Personnes à mobilité réduite Oui  Non  Ne sait pas

Manifestation ouverte à tous Oui  Non

Présence du public De passage  Présent longtemps sur le site

Comportement prévisible du public Calme  A risque moyen  A risque fort

Vente d'alcool sur site Oui  Non

Restauration sur le site Oui  Non

### II ) Les acteurs de la manifestation

Effectif prévisible d'organiseurs par jour \_\_\_\_\_ personnes

Tranche d'âge de \_\_\_\_\_ ans à \_\_\_\_\_ ans

Les organisateurs sont-ils des professionnels  des amateurs  les deux

### III ) Cas des manifestations sportives

Votre fédération vous impose-t-elle des contraintes en termes de secours ?

Imposées  Conseillées  Pas de contraintes  Non concerné

Si oui, précisez \_\_\_\_\_

Les participants ont-ils passé une visite médicale ? Oui  Non  Non concerné

Une collation est-elle prévue pour les sportifs ? Oui  Non  Non concerné

Du personnel d'encadrement est-il prévu ? Oui  Non  Non concerné

Des signaleurs/commissaires sont-ils prévus ? Oui  Non  Non concerné

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité au site

Évènement en salle Oui  Non

En forêt Oui  Non

Structure non permanente (chapiteau, gradins,...) Oui  Non

Espace naturel Oui  Non

Si espace naturel, de quelle surface ? - de 2 Ha

Entre 2 et 5 Ha

+ de 5 Ha

Évènement sur circuit Oui  Non

Forte pente sur le parcours Oui  Non

Si oui, protection du public ? Oui  Non

Distance de la forte pente ? \_\_\_\_\_ mètres

Dans le cas d'un parcours, est-il accessible en tous points par un véhicule de secours ? Oui  Non

Piste utilisable par un véhicule 4x4 ? Oui  Non

Distance maximale entre les deux points les plus éloignés du site \_\_\_\_\_ mètres

Déplacement sur le site difficile pour les secours ? (public dense ?) Oui  Non

Distance de brancardage maximum \_\_\_\_\_ mètres

Plan d'eau sur le site ? Oui  Non

Si oui, accueillant des activités ? Oui  Non

Si oui, qui en assure la sécurité ? \_\_\_\_\_

Activités pyrotechniques liées à la manifestation ? Oui  Non

Si oui, qui en assure la sécurité ? \_\_\_\_\_

Autres secours présents sur la manifestation

Médecins  Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Infirmiers  Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Sapeurs-Pompiers  SAMU/SMUR  Ambulances privées  Kinésithérapeute

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

Nombre de personnel \_\_\_\_\_

Forces de l'ordre : Gendarmerie Nationale  Police Nationale  Police municipale  Sécurité privée

Personnes de contact, coordonnées et commentaires libres \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



### Délai d'intervention des secours publics

Sur quelle commune est situé le centre d'incendie et de secours le plus proche ?

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Délai de route - de 10 min  <10 et 20 min <  < 20 et 30 min <  + de 30 min

Sur quelle commune est situé le centre hospitalier le plus proche ?

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Délai de route - de 10 min  <10 et 20 min <  < 20 et 30 min <  + de 30 min

### Structures sur place mises à disposition de l'ADPC

Ces moyens doivent être :

- à proximité immédiate de la manifestation,
- faciles d'accès,
- localisés sur le plan du site

Structures mises à disposition Oui  Non

Local en dur de + de 20m<sup>2</sup>, chauffé et éclairé  Infirmerie  Tente  Électricité

Eclairage  Point d'eau

DZ : Zone susceptible de permettre l'atterrissage d'un hélicoptère à proximité Oui  Non

Existence d'une voie d'accès réservée pour les secours ? Oui  Non

Existence d'un parking réservé pour les véhicules de secours (4m x 7m par véhicule) Oui  Non

DZ : Drop Zone = Aire de 25mx25m mini, dégagée de tout obstacle aérien (ligne électrique ou téléphonique, pylône), et à distance d'animaux ou de tout objet pouvant s'envoler (tentes, banderoles, barrières). Terrain ne devant pas être clos.

### Documents obligatoires à nous faire parvenir avec votre demande

- Arrêté préfectoral et/ou municipal
- Avis de la commission de sécurité
- Avis et cahier des charges fédéral
- Plan(s) du site
- Plan(s) d'accès
- Annuaire téléphonique du site

Date, Cachet et signature du représentant légal

*Nos services se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions concernant ce formulaire et vous apporter toute précision que vous jugerez utile. Conformément à l'article 36 de la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, il est important de rappeler que seules les associations agréées de sécurité civile peuvent contribuer à la mise en place des dispositifs prévisionnels de secours à personnes dans le cadre de rassemblements de personnes. Par ailleurs, les associations ou fédérations agréées de sécurité civile, ne peuvent déléguer à aucune société de droit privé ou de droit public, ou à tout autre mode de représentation territoriale, ou à toute autre association non agréée de sécurité civile, tout ou partie de l'agrément de sécurité civile qui leur a été délégué, et notamment dans le cadre de la mission concernant les dispositifs prévisionnels de secours à personnes.(extrait du référentiel national des missions de sécurité civile – Dispositifs prévisionnels de secours)*